Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027

Ordre du jour - Annexe 1 : Liste des opérations reprogrammées actions 1 à 44

Comité de programmation du 10/10/2024

Objectif stratégique	Axe d'intervention	Objectif spécifique	Action DOMO	N° POA	Porteur de projets	Libellé opération	Avis instructeur		Avis des tiers experts									Informations budgétaires		Coût total éligible		Financements proposés																												Indicateurs du cadre de performance		Descriptif de l'opération
									Dénomination du tiers			Dénomination du tiers			Dénomination du tiers							Union européenne				Dépenses publiques nationales														Dépenses privées								
																						FEDER		FSE+		Région CVL		Autres régions		Etat		AELB		Département		Commune		EPCI		Autres publics		Autofinancement public		Fonds privés		Autofinancement privé					
							Avis	Motivation	Nom du tiers	Avis	Motivation	Nom du tiers	Avis	Motivation	Nom du tiers	Avis	Motivation	Section	Imputation	Montant	HT/TTC	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Réalisation	Résultat	
2 - Une Europe plus verte	3 - Transition énergétique et écologique	2.5 - Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau	23-Ingénierie, études et animation en faveur de la ressource en eau	00013116	COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE	TECHNICIENS DE RIVIERE 2023-2025	favorable	Avis favorable du SI pour l'avenant 1 suite au départ de la collectivité du 2 etp et de son non remplacement, le plan de financement est modifiée pour prendre en compte ce départ	AVIS DETE Mylene Moreau le 12/09/2024	favorable	OK pour ce nouveau PF pour la CCBVL sur le CT Tronne, à savoir : 2023 : 2 techniciens à 80% chacun 2024 : 1 technicien à 80% 2025 : 1 technicien à 80% Car en effet, Lucas Gentil est parti au 01/01/2024 et il ne sera pas remplacé.								fonctionnement	201919	141 041,94 €	TTC	28 208,39 €	20,00%									74 736,00 €	52,99%													38097,57	27,01%					S2004= 4	SR04= 2	Les actions principales sont : - Diagnostic des pollutions diffuses - Travaux de restauration morphologique de la rivière - Travaux de restauration de la continuité piscicole et sédimentaire de la rivière - Suivi de l'évolution de la qualité du milieu naturel - Animation du contrat et communication grand public
2 - Une Europe plus verte	3 - Transition énergétique et écologique	2.5 - Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau	23-Ingénierie, études et animation en faveur de la ressource en eau	00013191	SYNDICAT ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON	Animation "eau" 2023-2025	favorable	Avenant 1 : modification de la subvention et FEDER et du CTE afin de prendre en compte la mise à jour des salaires des 2 etp en 2023 et le recrutement d'une 3e personne sur 2024-2025 (3 etp pour 2024-2025)	AVIS DETE Mylene Moreau le 01/02/2024	favorable	Je te confirme que : -Pour 2023 : il y a bien une animatrice (1 ETP) + 1 technicien de rivière (1 ETP) ; OK pour les financer et OK pour la mise à jour des salaires -Pour 2024 et 2025 : ça a bien été validé dans le CT qu'il y aurait 1 technicien à recruter, donc en théorie 3 ETP pour ces 2 années ; OK -Dans ce que j'ai lu, la nouvelle technicienne est arrivée au 01/06/2024 et est à 80%, j'ai l'impression que dans le PF : on a lissé 100% et l'année 2024 entière - pas de problème pour mai pour faire comme ça, car de toute manière on régularisera au solde, mais c'était juste pour te le préciser. Et sinon, OK pour ce dossier.								fonctionnement	201919	593 583,27 €		118 716,65 €	20,00%									311 992,83 €	52,56%													162 873,79 €	27,44%					S2004= 8	SR04= 1	Animation, sensibilisation, communication, cadrage, mise en oeuvre et gestion/suivi de projets de toutes sortes (restauration de milieux aquatiques, gestion de la ripisylve, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, etc.)
5 - Une Europe plus proche des citoyens	6 - Cohésion des territoires	5.2 - Encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines	42-Développer les itinéraires, les services et la promotion du Tourisme à vélo	00017447	Département du Loiret	Véloroute du canal d'Orléans : section entre Châlette-sur-Loing (écluse de Buges) et Preuvey (écluse de Chanroy) + élargissement à Mardié	favorable	Un avenant est passé à l'initiative du service instructeur sur l'opération afin de corriger le régime de l'opération en HT. Le montant des dépenses présentées est ainsi revu en conséquence et passe de 1 584 636, 51 € à 1 276 077, 21 €, pour une subvention FEDER qui passe de 950 781, 91 € à 765 646, 33 €.	Laurent SAVIGNAC - Direction du Tourisme											investissement	9005-052-2045-21946-0B1	**1 276 077,21**	HT	765 646,33 €	60,00%																			510430,88	0,4					SE12 : 16		La véloroute du canal d'Orléans est un axe structurant identifié dans schéma cyclable réalisé par le Département du Loiret en 2010 et permettant de développer le tourisme à faible impact environnemental. Cette véloroute permet notamment de créer une boucle cyclable complète dans le Département de plus de 350 km et de proposer une offre touristique cohérente sur son territoire. Le dossier concerne la tranche 1 de l'aménagement de la véloroute comprise entre l'écluse de Buges (Châlette-sur-Loing) et l'écluse de Chanroy (Preuvey), 5 communes seront traversées sur 33 km d'itinéraire : Châlette-sur-Loing, Pannes, Saint-Maurice-sur-Fessard, Cheulon-sur-Ouillard et Preuvey. Un élargissement du passage sous la RD900 à Mardié fait également partie de cette tranche d'aménagement.